

**Compte rendu du CHSCT D 49 du 12 mai 2022**  
**9h00 à la DSDEN en présentiel**  
**Objet : enquête suite au suicide d'un personnel**  
**de la DSDEN du Maine et Loire**

L'IA DASEN rappelle le suicide d'un personnel au début des vacances de printemps. Aussitôt, une cellule d'écoute a été mise en place à la DSDEN.

Il précise l'objet du CHSCT du jour, la mise en place d'une délégation du CHSCT pour mener l'enquête.

Il souhaite prendre en compte 3 points :

1. L'écho que peut avoir une enquête par rapport aux agents qui ont côtoyé la personne qui s'est suicidée au travail ou en dehors du travail.
2. Temps parallèle à cette enquête CHSCT, l'enquête judiciaire.
3. La temporalité : être dans un temps rapide, si possible la fin de l'année scolaire. Arriver aux conclusions à la rentrée de septembre.

Points développés par l'IA DASEN sur son approche face à cette procédure, il souhaite que :

- La géométrie de la délégation, constituée par le président et confiée à un membre sous sa hiérarchie.
- Délégation réduite, pour rencontrer les personnels, pour faciliter la libération de la parole. Rien n'empêche que le secrétaire du CHSCT puisse travailler en amont avec les autres délégués du personnel.
- Il y aura des réunions du CHSCT intermédiaires.
- Dans l'échéancier : constituer la délégation.
- Puis voir les modalités et le calendrier, fixer le cadre.

### **Vœu intersyndical**

---

Le décès dramatique de deux personnels de la DSDEN en l'espace de huit mois, interpellent tous les représentants du personnel, membres du CHSCT-D. Directement sollicités par les collègues qu'ils représentent, les membres du CHSCT-D demandent qu'au moins un représentant de chaque organisation syndicale siégeant au CHSCT-D, fasse partie de la délégation désignée pour mener l'enquête.

Pour le DASEN, les causes des deux actes sont différentes. Il assume son choix personnel de ne pas avoir fait d'enquête concernant le suicide du personnel fin août.

Les représentants des syndicats argumentent pour demander une délégation contenant un représentant de chaque OS, mais le DASEN a fait son choix et ne reviendra pas dessus.

Mme Mory, médecin de prévention, dit que, selon elle, l'espace de l'enquête du CHSCT n'est pas propice à la libération de la parole sur le lieu de travail. L'enquête judiciaire sera plus importante. Cet avis n'est pas partagé par le IA DASEN.

## **Délai court !**

---

L'enquête du CHSCT est de faire de la prévention.

Mme Tironneau précise qu'il faut être très clair sur l'investissement en temporalité, car les phases de préparation et d'analyse sont très lourdes.

De mi-mai au 13 juillet pour des entretiens, un traitement de ceux-ci, une analyse et une conclusion, le délai souhaité est très court.

L'investissement demandé est inhabituel sur le plan émotionnel. Elle estime qu'une délégation à 4 membres sera plus efficace qu'une autre à 8.

⇒ Mme Huhardeaux confirme l'aspect important de la préparation.

Il est rappelé par Jean-Michel Biteau Sgen Cfdt 49, qu'il a pris plusieurs fois la parole dans les CHSCTD précédents pour dire la possible souffrance au travail des personnels du service des remplaçants du premier degré, deux personnes qui passent les appels plus une chef de service, de 7h15 à 10h30 tous les matins. Nous souhaitons que, dans le cadre de la prévention, nous nous penchions sur le fonctionnement de ce service et trouvions des réponses pour la rentrée de septembre.

Avec 2 suicides en quelques mois, il faut agir pour les conditions de travail des personnels de la DSDEN.

## **Interruption de séance : réflexion entre OS sur les délégations**

---

Les OS annoncent qu'elles acceptent une délégation restreinte, mais avec une exigence pour que tous les moyens soient donnés aux membres du CHSCT pour communiquer en amont et en aval.

Christophe Rabin et Laurence Warnault seront les représentants des personnels.

Pour compléter la délégation, il y aura :

- Alain Littré, Conseiller de Prévention 2<sup>nd</sup> degré,
- Marion Tironneau, Conseillère de prévention académique,
- Mme Boléda, Chargée de mission pour le suivi individualisé des personnels enseignants au Rectorat, pourra apporter son expérience dans cette délégation et pourra être présente dans les différentes phases.

Vote nombre de personnes de la délégation : unanimité.

## **Les modalités**

---

Réunion du CHSCT entre chaque phase, c'est un peu lourd, mais cela permet la transparence.

Différentes phases :

- Phase de préparation,
- Phase de traitement, phase d'analyse,
- Phase d'écriture

## **Calendrier pour réunion**

---

⇒ Premier groupe de travail jeudi 19/05 à 9h00.

Réunions de préparation avec des représentants de chaque syndicat :  
5 représentants OS + 3 administrations.

Travail → Phase de préparation pour le 31 mai, et qu'un CHSCT soit programmé pour le 19 mai à 9h00.

**Fin de séance**

## mais poursuite de la réunion ...

### Poursuite de la réunion de préparation avec la conseillère de prévention académique

La Conseillère de prévention académique Mme Marion Tironneau présente les différentes étapes en s'appuyant sur un document de l'[INRS](#).

Elle insiste sur l'importance du questionnaire pour les entretiens, identique pour tous les agents.

**Important** : elle s'appuie sur l'article 503 du décret → accident de travail, sur l'arbre des causes.

- ⇒ Ce n'est pas une enquête judiciaire.
- ⇒ L'enquête du CHSCT n'a pas à démontrer que le suicide est en lien avec le travail.
- ⇒ L'objectif du CHSCT à travers cette enquête est de faire des propositions, des préconisations dans l'organisation du travail.